

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1903)
Heft: 4

Artikel: Echange de vues sur la question des examens de recrues
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241225>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. *Lagotala* estime que la population plus sédentaire de la campagne permet au maître d'arriver plus vite à un certain résultat. Mais fait-il bien toujours son possible pour que l'élève passe? On peut citer des classes dans lesquelles on a retenu d'excellents élèves en 6^e année, au lieu de les envoyer à l'Ecole secondaire, pour maintenir de beaux résultats.

M. *Durand* sait par contre qu'on a forcé la main à certains maîtres pour peupler des écoles secondaires rurales.

M. *Reymann* propose, pour les écoles de la ville, la solution suivante ; au commencement de l'année on répartirait les élèves de chaque année en plusieurs catégories : forts, moyens et faibles. Les faibles étant groupés, il y aurait chez eux une émulation plus grande et le programme qu'on leur ferait parcourir serait convenablement simplifié. Les épreuves d'examen de la classe moyenne serviraient de base d'appréciation pour tous. Les maîtres tiendraient à tour de rôle les classes des faibles, qui ne porteraient d'ailleurs pas la dénomination de classes spéciales.

M^{me} *Ballet* pense que le véritable moyen de diminuer le nombre des retardés serait de se montrer plus exigeant dans les passages. Les maîtres ont en leur possession les moyens nécessaires pour retenir les faibles.

M. *Durand* n'est pas de cet avis, car ce sont les résultats d'examens, supérieurs en général à ceux de l'année, qui sont pris avant tout en considération pour les passages.

M. *Lagotala* voudrait que l'on ne tînt pas compte dans les moyennes d'examens, des chiffres de couture et travaux manuels.

Les conclusions suivantes sont finalement adoptées à l'unanimité :

1^o *Considérant les conditions faites aux écoles primaires par la distribution du programme en 6 années et les passages annuels, la Société pédagogique est d'avis que des classes spéciales devraient exister dans chacun des groupes scolaires importants de la ville et de la banlieue, afin de permettre — par un enseignement approprié s'adressant à un nombre restreint d'élèves — aux enfants retardés d'acquérir, dans la mesure du possible, l'instruction obligatoire.*

2^o *Elle exprime le désir que l'on se montre plus sévère dans la promotion des élèves.*

3^o Echange de vues sur la question des examens de recrues.

M. *Lagotala*, nommé rapporteur sur cette question, est d'avis que les examens de recrues ne doivent pas être supprimés. Ils excitent une certaine émulation entre les cantons. Mais il y aurait lieu de les faire porter sur d'autres branches. En outre certains cantons ont établi des cours préparatoires,

obligatoires pour les jeunes gens qui n'ont pas fait preuve de connaissances suffisantes lors de l'examen préalable. Il y a lieu de voir si ce mode de faire n'offre pas certains inconvénients. Enfin on a demandé que les examens de recrues eussent lieu plus tôt, entre 15 et 16 ans.

MM. *Reymann et Durand* pensent que les examens de recrues doivent être maintenus, car ils obligent les jeunes gens à travailler.

M. *Charvoz* est partisan de la suppression des cours préparatoires qui lui paraissent inutiles. Il trouve l'examen fédéral trop difficile : les questions de calcul oral, d'instruction civique, de géographie, d'histoire sont parfois très embarrassantes.

M. *le Président* fait observer que les cours de recrues ont été établis à Genève à la suite d'une baisse dans le rang intercantonal. Depuis lors nous avons regagné notre place. Ces cours existent dans d'autres cantons sous le nom de *Cours complémentaires*.

M. *Mégard* rappelle qu'il est d'usage de nommer à cette époque la commission de la soirée.

M. *Lagotala* propose qu'elle soit composée de 3 dames et 4 messieurs.

Sont désignés à l'unanimité :

M^{lles} *Vidonne, Métral et Dentand*. MM. *Mégard, Léon Favre, Martin et Ludwig*.

Séance levée à 4 h. 30

Le Bulletinier : GROSGURIN, LOUIS.

(D'après les notes de M. Jean SIMONET.)

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 5 novembre 1903, à 2 h. précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

ORDRE DU JOUR :

1^o Communications du Comité.

2^o M. *Lagotala*. Les examens de recrues : question mise à l'étude pour le congrès de Neuchâtel.

3^o Propositions individuelles.

N. B. — La bibliothèque sera ouverte à 1 h. 1/2.
